Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 057-215701020-20231005-20231005_01-AU

République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

N°20231005/01

DECISION DU MAIRE

portant sur la réalisation de travaux relatifs à la pose d'un revêtement en enrobé sur la piste cyclable située le long de la RD1 – Travaux complémentaires

Le Maire de Bousse (Moselle),

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire ;

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU l'article 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

VU la décision n°20230620/02 en date du 20 juin 2023 confiant la réalisation de travaux de pose d'un revêtement en enrobé sur la piste cyclable située le long de la RD1 à la société STRADEST pour un montant total de 7 000.00-€ HT,

CONSIDERANT l'opportunité de ces travaux pour réaliser, en parallèle, la préparation du terrain en vue de la pose d'un banc le long de la piste cyclable,

DÉCIDE

Article 1er : D'attribuer à la société STRADEST de Hauconcourt (57280) dans le cadre de la pose d'un revêtement en enrobé sur la piste cyclable le long de la RD, la réalisation des travaux complémentaires visant à préparer le terrain attenant en vue de poser un banc le long de la piste cyclable pour un montant total de 912.50 € HT soit 1 095.00-€ TTC.

Article 2 : De signer le devis correspondant avec la société mentionnée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 5 octobre 2023

Le Maire
Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE
Moselle